

## **Relations avec les Communes**

Résolution adoptée à l'Assemblée des délégué·es de la SPG du 30.01.23

### **1. Considérant :**

- 1.1 Les difficultés grandissantes à communiquer avec les communes ;
- 1.2 Les limitations abusives d'accès aux bâtiments scolaires imposées par certaines communes durant les week-ends et les vacances scolaires ;

**En début d'année scolaire :**

- 1.3 La charge importante de travail occasionnée en début d'année scolaire par la préparation de la rentrée, en temps et en ressources ;
  - 1.3.1 Le nombre grandissant de séances préparatoires obligatoires (TTC, conseils de direction, conseils des maître·sses, formations EPP, réseaux, GIAP, réunions de travail, suivi des élèves, planifications, etc.) ;
  - 1.3.2 La mise en place et préparation de la classe pour accueillir les élèves le lundi matin à 8h00 (récupération et préparation du matériel pour chaque élève, préparation du mobilier, nettoyage) ;
  - 1.3.3 La surcharge de travail découlant de la mise en œuvre administrative (photocopies à effectuer, communications avec le secrétariat, récupération des bulletins, recherche du matériel manquant) ;
- 1.4 L'obligation pour les classes de 1P d'être prêtes le vendredi ou samedi pour la pré-rentrée ;

**En fin d'année scolaire :**

- 1.5 L'achèvement des nettoyages à la fin du mois de juillet ;
- 1.6 La pression exercée afin que les classes soient entièrement vidées le dernier jour d'école à 16h00, alors que les enseignant·es sont en présence des élèves ;
- 1.7 La pénibilité physique et les risques encourus lors des actes de manutention alors que ces derniers ne figurent pas dans notre cahier des charges.

### **2. La SPG constate le manque de considération accordé par certaines communes au travail des enseignant·es et **s'oppose fermement** :**

- 2.1 Aux restrictions d'accès aux bâtiments scolaires avant la rentrée scolaire qui mettent en grandes difficultés les enseignant·es et tout particulièrement les EPP1 ;
- 2.2 Aux restrictions abusives d'accès aux bâtiments pendant les vacances et les week-ends ;
- 2.3 Aux injonctions de terminer les rangements de fin d'année le vendredi à 16h00 ;
- 2.4 Aux restrictions imposées en termes de mobilier qui péjorent les conditions d'accueil et donc d'apprentissage des élèves ;

- 2.5 Au fait que les enseignant·es soient sollicité·es pour effectuer des tâches de manutention (vider une classe, entasser des pupitres, monter une scène, ou déplier des bancs et des tables, etc.) qui ne figurent pas dans leur cahier des charges.

### **3. La SPG exige en conséquence :**

- 3.1. Un accès aux bâtiments scolaires au moins 2 semaines avant la rentrée, afin de garantir des conditions adéquates de préparation ;
- 3.2. Que les apports pédagogiques et facilitateurs de certains matériels et mobiliers amenés par les enseignant·es, soient pris en compte, ou que les communes fournissent ce matériel ;
- 3.3. Qu'une plus grande souplesse soit accordée en fin d'année scolaire, notamment pour vider les classes ;
- 3.4. Que les travaux de manutention soient organisés par les communes ;
- 3.5. Que les modalités de rangements de rentrée et de fin d'année soient discutées avec les équipes dans le but de clarifier les tâches de chaque partenaire selon son mandat.
- 3.6. Que les communes lancent une réflexion pour mieux soutenir les enseignant·es lors des déménagements.

**Ainsi, la SPG, réunie en Assemblée des délégué·es, décide que sans une amélioration notable de la situation actuelle, ses membres se contenteront de respecter strictement leur cahier des charges et refuseront notamment de sortir le mobilier de leur classe en fin d'année et de procéder à tout acte de manutention.**